

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 125-450-1934 29/05/1934

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
29 mai 1934

Numéro JO
n° 450 du 31/05/1934

Date du numéro
31 mai 1934

TEXTE INTÉGRAL

a été rendu exécutoire le rôle primitif des embarcations des boutres à voile ou à moteur, matériel flottant, exercice 1934, et, comprenant cent quarante-sept articles et s'élevant à la somme de vingt neuf mille deux cent cinq francs.